



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHİ, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/82

Création d'un Groupe Fermé d'Utilisateur - « Ecoles de la Ville d'Ajaccio »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'enseignement du premier degré, la Commune d'Ajaccio entend adapter le système éducatif des 32 écoles primaires et maternelles de son territoire aux évolutions technologiques. Ces évolutions ont fortement modifié les outils ainsi que les méthodes d'enseignement.

L'ambition de la Commune d'Ajaccio est de faire évoluer les infrastructures et les équipements afin de fournir aux personnels de ces écoles les outils indispensables pour adapter le système éducatif aux évolutions récentes et ainsi satisfaire aux nouveaux besoins des élèves et de leurs parents.

Cette ambition se décline au travers de deux opérations :

- la mise en place d'Espaces Numériques de Travail (tablettes numériques, Tableaux Blancs Interactifs, classes mobiles) ayant déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ;
- la création d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs - GFU - « Ecoles de la Ville d'Ajaccio », venant s'inscrire en complémentarité de l'opération relative à la mise en place des ENT, et qui permettra l'accès au Très Haut Débit dans l'ensemble des écoles.

Ainsi, le projet de création d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs - GFU - « Ecoles de la Ville d'Ajaccio » - objet du présent rapport- a pour principale vocation de faire évoluer les services proposés par le Réseau Educatif Ajaccien de Transmission Electronique - constitué de fait depuis 2004 entre la Commune d'Ajaccio et l'Education Nationale – vers le Très Haut Débit. Il s'agit d'une initiative collective (Commune d'Ajaccio/Académie de Corse) de déploiement de réseau THD au sein d'une communauté d'utilisateurs : personnel éducatif (Education Nationale/Commune), élèves du 1er degré (environ 4400 élèves, 4000 familles dont 1000 monoparentales) autour d'un même domaine : l'éducation et d'une même thématique : la pédagogie.

Cette infrastructure est le socle d'un projet d'une société de l'information et de la communication ouverte à tous sans discrimination.

La mise en place d'un GFU est essentielle dans la mesure où il permet de résoudre le problème rencontré dans les écoles communales d'accès au Très Haut Débit. En effet, actuellement, 17 écoles communales ne sont pas considérées comme éligibles à un abonnement Très Haut Débit proposé par les opérateurs télécom présents sur le territoire.

Cette infrastructure vient compléter l'opération « Espaces Numériques de Travail » – « ENT » - portée par la Commune d'Ajaccio, relative à la mise en place d'équipements numériques dans les 32 écoles de la Ville, opération soutenue financièrement par l'Etat et l'Union Européenne (opération programmée dans le cadre du COREPA 16 février 2017).

Les objectifs recherchés par la Commune à travers la création du GFU « Ecoles de la Ville d'Ajaccio » sont les suivants :

- ✓ Assurer la réussite de la mise en place du numérique dans l'ensemble des écoles de la Ville;
- ✓ Former les élèves à la maîtrise des outils numériques de façon efficace et efficiente;
- ✓ Préparer les enfants de notre commune à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue et dans le cadre de laquelle le NTIC ont aujourd'hui une place prépondérante.

La mise en œuvre de cette opération est prévue sur une durée de 10 mois à compter du mois de juin 2017.

Le Coût total prévisionnel s'élève à hauteur de 1 762 000 € (Coût total de l'opération partiellement HT) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

FEDER	881 000,00	50 %
Autofinancement	881 000,00	50 %
Coût total de l'opération partiellement HT	1 762 000 €	100,0%

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'Autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Rose-Marie OTTAVY-SAROLLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 avril 2017,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attenants qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures) 426-2017_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI